

MOTION

Auteur Madeline Heiniger, AdG/LA, Julien Dubuis, PLR, Benno Meichtry, CVPO, Benoît Bender, PDCB, et cosignataires
Objet Accès gratuit aux prestations de prévention, de promotion de la santé, d'aide et de conseils aux parents de jeunes enfants en âge préscolaire
Date 11.05.2017
Numéro 2.0188

La seconde phase de l'examen des tâches et structures de l'Etat met en danger la consultation parents-enfants des CMS. En effet, le Conseil d'Etat veut rendre la consultation parents-enfants autofinancée dès l'année 2019. La manière dont cet autofinancement sera réalisé n'est pas précisée. La grande majorité des parents, et plus particulièrement les familles les plus modestes, renonceront à ce service s'ils doivent participer à son financement. En Valais, cette prestation concerne chaque année plus de 4'500 enfants pour près de 18'000 consultations.

En matière de prévention et d'éducation à la santé, les premières années de la vie sont déterminantes. Par ailleurs, l'accompagnement et le soutien constituent une part toujours plus importante de l'activité des infirmières puéricultrices. A terme, les conséquences défavorables d'une telle mesure pourraient se révéler bien plus importantes que la modeste économie réalisée.

La consultation parents-enfants permet de concrétiser plusieurs dispositions de la loi cantonale sur la santé du 14 février 2008, dont:

- l'éducation à la santé (art. 93 et art. 99) ;
- l'aide et le conseil (art. 93 et 100)
- l'information, le dépistage précoce (art. 94) ;
- etc.

Conclusion

Afin d'assurer la pérennité de cette prestation de prévention, de conseil et d'accompagnement des parents de jeunes enfants en âge préscolaire, nous demandons au Conseil d'Etat de modifier et de compléter la loi sur la santé dans le sens de garantir un accès gratuit – comme c'est le cas pour toute mesure de prévention – aux prestations de la consultation parents-enfants.